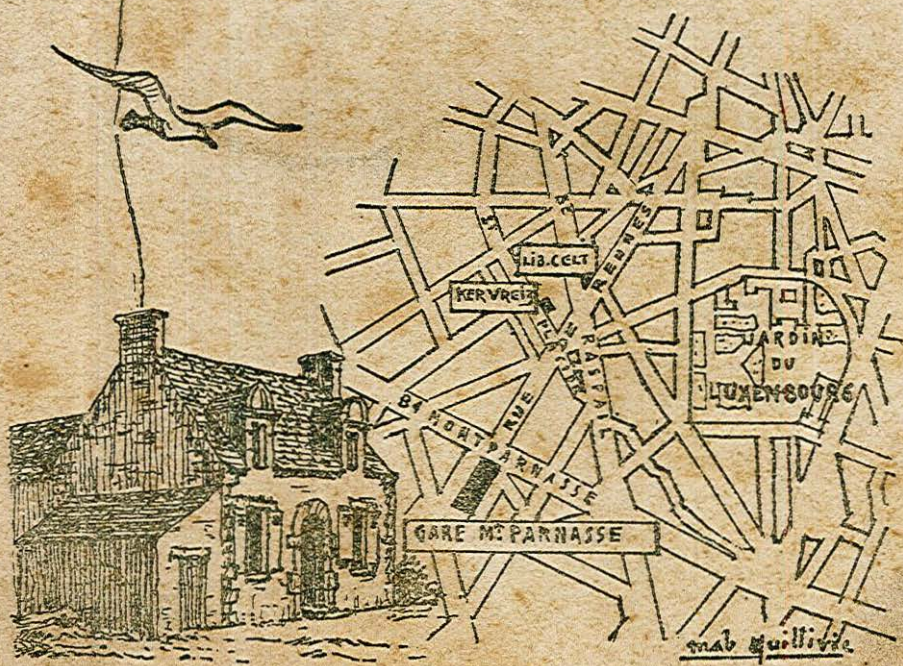


Ker-Vreiz

PARIS



Les amis de la langue bretonne
auront à cœur de donner à ce texte
la plus large diffusion possible.

Nous serions heureux de recevoir
les adhésions à notre « Manifeste »
ainsi que les critiques.

Nous remercions les journaux et
revues qui voudront bien nous ac-
corder quelques lignes de présen-
tation.

KER-VREIZ

43, rue Saint-Placide
PARIS-VI^e.

MANIFESTE DE KER-VREIZ

Réunis en assemblée générale le 4 février 1945, les
membres de Ker-Vreiz (1), foyer culturel des Bretons
de Paris de toutes opinions,

1^o protestent contre la confusion entretenue dans
l'opinion française entre le mouvement en faveur de
la langue bretonne, qui concerne la Basse-Bretagne,
soit trois départements, et les différents mouvements
politiques, autonomistes, régionalistes, qui réclamaient
comme champ d'action l'ensemble des cinq départe-
ments bretons,

GOULENNOU KER-VREIZ

En o Bodadeg Veur eus ar 4 a viz c'houevrer, izili
Ker-Vreiz, ti sevenadurez ha deskadurez Bretoned
Paris, a bep liou hag a bep kredenn, o deus dilennet
kement-man :

1^o Sevel a reont uhel o mouez a enep ar re a gred,
hag a skuilh ar gredenn-se dre Vro-C'hall, n'eus di-
forc'h ebet da ober etre ar Vretoned a stourm evit ar
yez vrezonek, a sell er c'henta penn ouz Breiz-Izel, da
lavaret eo tri departamant, ha Bretoned all troet war
ar politikerez, evel an emrenerien hag an rannvrê-
lerien, a gemere da dachenn-labour ar pemp depar-
tamant breizat.

(1) Le siège social de Ker-Vreiz, 43, rue Saint-Placide, est le rendez-vous de ceux
qui, à Paris, s'intéressent au mouvement culturel breton. Le Comité directeur com-
prend actuellement trois membres (sur six) inscrits aux « Bretons Émancipés ».
L'abbé Falc'hun en fait partie avec l'approbation de son évêque.

2° proclament que les Français de langue bretonne qui ont toujours été au premier rang des défenseurs de l'Empire français, ont le droit de demander le respect de leur personnalité linguistique (ce qu'ont obtenu les Gallois en Grande-Bretagne et les minorités françaises au Canada et aux États-Unis,) sans que leur loyalisme puisse être mis en cause,

3° fermement persuadés que le refus des précédents gouvernements de faire droit aux légitimes aspirations culturelles de la Basse-Bretagne a été, surtout depuis 1919, une occasion permanente de malaise et d'agitation dans toute la Bretagne, préconisent l'adoption en Basse-Bretagne d'un programme d'enseignement comportant l'admission de la langue bretonne à tous les examens (2),

2° Embann a reont eman ar gwir gant ar vrezonegerien, a zo bet atao e penn difennourien Impalaeriez ar Frans, pa c'houlennont kement a zo ret evit gellout derc'hel beo o yez, (ar pezh a zo bet roet da Gembreiz e Bro-Zaoz, ha d'ar c'hallegerien er C'hanada hag er Stadou-Unanet,) hep ma vefe taolet diskred war o lealded e kenver o bro.

3° Ma'z eus bet trouz ha tousmac'h dre Vreiz a bez dreist-holl goude ar bloaz 1919 ha dalc'hmat abaoe, e kredont start eo dre ma nac'has ar gouarnamantou tremenet ober digemer mat da vennadou Breiz-Izeliz e kenver o yez hag o sevenadur. Rak-se e c'houlennont start ma vo hiviziken graet skol e Breiz-Izel en eur seurt doare ma vezo e kement egzamin eun arnodenn diwarbenn ar brezoneg.

(2) La guerre à la langue bretonne ne date pas d'hier. Dans une lettre du 21 novembre 1846, le préfet des Côtes-du-Nord se plaint à l'évêque de Saint-Brieuc de ce que les enfants de la partie bretonnante du département reçoivent en breton l'instruction religieuse à l'école. Il écrit en propres termes : « Nos écoles dans la Basse-Bretagne ont particulièrement pour objet de substituer la langue française au breton. » (*Annales de Bretagne*, XXVIII, p. 81-82.) Au début de ce siècle, une circulaire ministérielle voulut interdire la prédication et le catéchisme en breton. Inau-

4° convaincus que le malaise qui a grandi en Bretagne depuis le début de ce siècle, et que les Allemands ont récemment exploité, aurait pu être évité par l'adoption du programme exposé, dès avant la guerre de 1870, par Henri de Charencey, Henri Gaidoz et Charles de Gaulle, demandent que ce programme soit aujourd'hui repris en Basse-Bretagne (3),

5° s'associent au vœu adressé par l'Université de Rennes au ministre de l'Éducation nationale en faveur d'une épreuve de langue bretonne au baccalauréat;

4° Kredi a reont e vije bet harzet ouz an tousmac'h a zo bet aet war gresk e Breiz abaoe penn kenta ar c'hantved-man, hag a zigasas dour da vilin an Alman-ted n'eus ket pell, ma vije bet selaouet ar menozioù displeget kerkent araok ar brezel 1870 gant Herri de Charencey, Herri Gaidoz ha Charlez a Vro-C'hall. Goulenn a reont ma vezo studiet ar menozioù-se a nevez, ha graet diouto hiviziken e Breiz-Izel.

5° A-unan emaint gant Skol Veur Roazon evit goulenn digant Ministr ar Gelennadurez Vroadel ma vezo savet eun arnodenn vrezonek er « baccalauréat »,

gurant le pavillon breton à l'Exposition des Arts décoratifs à Paris en 1925, le ministre de l'Instruction publique, Anatole de Monzie, déclarait : « Pour l'unité linguistique de la France, il faut que la langue bretonne disparaisse. » Du même personnage, l'*Université Libre* citait récemment cet axiome lancé dans une réunion : « En politique, l'honnêteté est une marque d'impuissance. » Aucune parole n'a été plus efficacement exploitée par la propagande autonomiste en Bretagne à une époque où la France, à Genève, prenait la défense des minorités dans les pays étrangers. S'il est arrivé qu'on visât la religion à travers la langue bretonne, celle-ci a toujours trouvé des défenseurs aussi ardents parmi les militants de gauche ou d'extrême gauche, tels Luzel, Charles Rolland, Y. Sohier, M. Cachin, etc.

(3) Charles de Gaulle, grand-oncle du général, n'était pas breton. Né à Paris en 1837, il puisa dans une lecture d'écolier, l'amour de la Bretagne et le désir d'apprendre le breton. Malgré une paralysie qui le frappa presque au sortir de l'adolescence et qui l'immobilisa pour le reste de ses jours, il apprit le breton au point d'en faire sa seconde langue maternelle. Sous le nom de Charlez a Vro C'hall, il était connu en Bretagne, avant ses trente ans, comme poète, prosateur et critique littéraire. On possède de lui des notes, pleines d'aperçus nouveaux pour l'époque, sur la rénova-

font confiance à l'Université de Rennes pour obtenir la réalisation prochaine de ce vœu, ainsi que de son projet d'Institut régional d'Études bretonnes (4).

o fizians a lakeont e Skol Veur Roazon evit kas hep dale ar mennad-se da benn, kerkoulz hag evit sevel, kent na vo pell, « Institut Rannvroel ar Studiou Breizek ».

tion de la langue bretonne. Il avait acquis du Gallois une connaissance presque aussi étendue : elle étonnait les Gallois dont il recevait la visite à Paris.

Il s'était lié avec deux autres jeunes philologues, également enthousiastes et ambitieux pour l'objet de leurs études, Henri de Charencey, qui s'intéressait au basque, et Henri Gaidoz, le fondateur de la *Revue Celtique*. Le Second Empire sur son déclin s'étant fait libéral, et ayant créé sous l'inspiration de ce qu'on appelait alors l'École de Nancy une Commission de Décentralisation qui ouvrit sa première séance le 3 mars 1870, les trois amis jugèrent le moment favorable pour lancer une « Pétition pour les langues provinciales » qui serait présentée au Corps législatif de 1870. Ils se réunissaient, pour la préparer, dans la chambre de Charles de Gaulle. Le texte fut d'abord adressé aux notabilités les plus influentes des différentes provinces qu'on invitait à la patronner devant le Corps législatif. Les réponses favorables affluaient lorsque la guerre de 1870 vint tout arrêter. Et, la guerre finie, l'heure n'était plus à la décentralisation.

Cependant, le programme des trois promoteurs de la pétition reçut un commencement d'exécution dans l'enseignement supérieur, par la création de chaires d'intérêt régional (droit, langues, histoire) en plusieurs universités de province. La chaire de langues et littératures celtiques de Rennes fut fondée par l'Université de Rennes, moitié sur ses propres fonds et moitié à l'aide de subventions des cinq départements bretons. Mais la subvention des Conseils Généraux n'a pas été augmentée depuis le début, si bien que toute la charge incombe aujourd'hui à l'Université de Rennes.

Le texte de la « Pétition pour les langues provinciales », suivi de quelques-unes des réponses reçues, a été publié par Henri Gaidoz en 1903 (A. Picard, 82, rue Bonaparte), à la suite de nouvelles mesures officielles d'ostracisme contre la langue bretonne.

(4) Le vœu en faveur d'une épreuve de langue bretonne au baccalauréat, émis par l'unanimité des professeurs de la Faculté des Lettres de l'Université de Rennes, a été adressé en 1944 au ministre de l'Éducation nationale. Il a été renouvelé en 1945. Quant à l'Institut régional d'Études bretonnes, il a dû, sous l'occupation, se borner à organiser des Conférences Universitaires de Bretagne.

Est Breton, celui qui sait, parle et lit
le breton.

ANDRÉ CHEVRILLON.
de l'Académie Française.

LE BRETON, LANGUE VIVANTE

A l'Ouest de l'Europe, une famille humaine de près d'un million et demi de membres — la *Basse-Bretagne* — conserve à travers l'histoire toute une gamme d'originalités dont la plus stable est sans contredit l'*originalité linguistique*.

En effet, outre la langue française qui y est parlée et écrite pour le moins aussi correctement que partout ailleurs en France, deux dialectes se partagent la Basse-Bretagne :

d'une part le K. L. T. (Kerné, Léon, Trégor),

d'autre part le Vannetais

qui appartiennent l'un et l'autre au groupe brittonique des langues dites celtiques.

Peu de Bas-Bretons, même habitant les villes, qui ne soient familiarisés avec cette langue que la grande majorité d'entre eux parle couramment et qu'une minorité active, petite certes, mais hautement cultivée, écrit avec une fine correction.

La ligne de démarcation (1) entre les pays de langue bretonne et les pays de langue française exclusive correspond approximativement à la voie ferrée qui unit Saint-Brieuc et Vannes. En un petit nombre de points de cette ligne, on constate une sorte de repli du breton, repli vers l'ouest de quelques kilomètres, — une dizaine au plus —, mais il est prématuré de s'en prévaloir pour proclamer le recul territorial du breton qui, par ailleurs, à la faveur de l'émigration basse-bretonne,

acquiert droit de cité dans des villes comme Le Havre, Rouen, Paris.

Ce qu'il faut, au contraire, souligner c'est la quasi-immutabilité de son extension qui n'a pas sensiblement varié depuis le xv^e siècle. Tels sont les faits.

Ils n'ont jamais laissé indifférents ceux qui, en raison de leur métier, de leur fonction administrative, de leur goût, s'y sont

« Il y a dans les langues des peuples celtiques un principe de durée qui paraît se jouer des efforts des siècles et des hommes. »

AUGUSTIN THIERRY.

(1) Cf. la carte page 8.

intéressés. Mais ceux-ci sont loin d'en avoir tiré des conclusions identiques. Toutefois, à travers la multiplicité des attitudes, on peut déterminer deux courants de cristallisation.

Certains, à préoccupations dites novatrices, estiment avec agressivité que le breton doit disparaître devant le français. Au nom d'une *Unité* dont on ne veut pas discuter le contenu et de laquelle on n'admet qu'une seule conception, la langue bretonne a vécu et guerre lui est déclarée.

D'autres, en réaction, se réclamant également d'un concept éminemment français et républicain, celui de l'*Égalité*, estiment que tous les hommes nés Français ont le droit de se réaliser, d'être eux-mêmes. En vertu de quoi ils se font les défenseurs systématiques et passionnés de la langue bretonne. Quelques-uns d'entre eux, amis du passé pour lui-même, se font alors accuser de ne voir surtout dans la langue bretonne que la garantie du maintien d'un état d'esprit rétrograde.

La masse bretonnante, elle, demeure étrangère au pragmatisme des uns et des autres.

Dans son réalisme utilitaire, elle veut le français car il lui est nécessaire, parce qu'il est le véhicule des idées, l'initiateur aux techniques modernes.

Le même réalisme rigoureux lui fait également vouloir le breton. Elle s'obstine à le parler quotidiennement. Il est l'expression de sa vie intime et de la plupart de ses rapports sociaux. Elle lui impose même de traduire des modes de pensée que le français a introduits. Il se crée ainsi, indifférent aux théo-

ries et aux passions, comme à leurs incidences politiques, un *bilinguisme* de fait.

Et c'est justement cette notion de bilinguisme qui est la plus étrangère à la pensée du Français moyen : un peuple, une seule langue, voilà l'axiome.

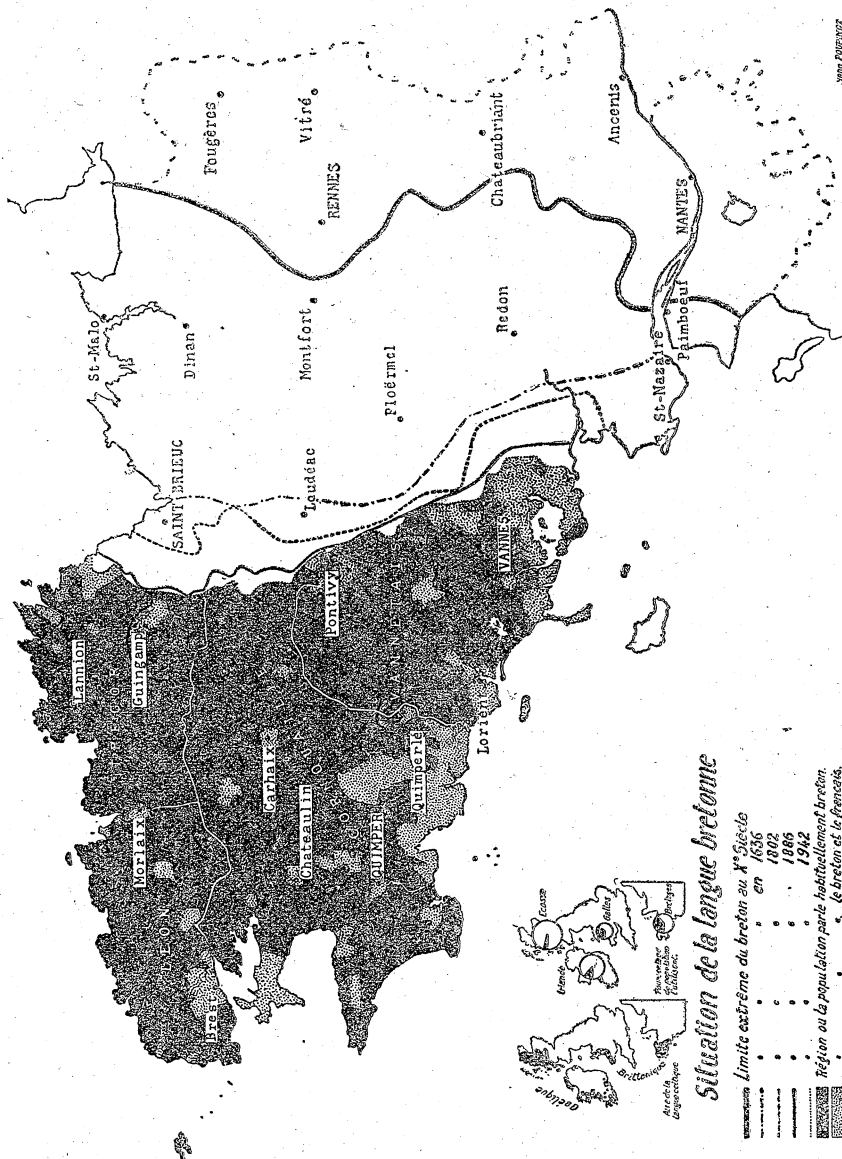
Pourtant, jusqu'au XVIII^e siècle compris, toutes les élites nationales de l'Europe ont parlé deux langues pour le moins : leur langue nationale et le latin. Point n'est besoin d'insister sur les positions traditionnelles de l'Eglise, sur celles de Rabe-

« Les persécutions auxquelles est en butte la magnifique langue du *Barzaz Breiz* sont ini-
ques et honteuses. »

ROMAIN ROLLAND.

« Nous voulons qu'on respecte la langue bretonne, notre vieille et belle langue libre et barbare. Elle est encore celle de centaines de mille de pêcheurs, marins et paysans, qui la parlent avec amour et qui ne veulent pas la laisser mourir. »

MARCEL CACHIN.



lais, de Montaigne, de la Pléiade, sur les œuvres latines de Descartes. Longtemps la culture occidentale a comporté l'initiation à des disciplines linguistiques diverses. *Et la population rurale de Basse-Bretagne dans son obstination de bilinguisme n'est-elle pas fidèle, inconsciemment, à la notion de culture la plus européenne qui soit ?*

Au XIX^e siècle cependant, le latin recule. Et aujourd'hui, il ne s'agit plus que de consacrer officiellement son déclin, sinon sa disparition. C'est que les langues nationales, qu'il s'agisse du français, du russe, de l'anglais, etc., ont atteint une maturité, une rigueur de syntaxe, une précision de vocabulaire qui leur permettent de se substituer au latin comme instrument de discipline et formation de l'esprit.

Est-ce à dire que la notion de culture en soit atteinte ? Est-ce à dire que les élites cultivées vont alors se limiter à l'usage d'une seule langue ?

Moins que jamais.

Dans les pays anglo-saxons, ainsi qu'en Amérique latine, l'enseignement des langues étrangères jouit d'une importance toujours croissante.

Quant à l'expérience soviétique, elle a rejeté la notion d'impérialisme linguistique. Le sauvetage systématique de toutes les langues nationales au *moyen de l'enseignement*, leur introduction dans le circuit des compétitions folkloriques, littéraires, vont de pair avec le prestige grandissant de la langue russe qui demeure celle de l'union et l'instrument de liaison fédérale aussi bien culturelle que politique.

Ainsi la Basse-Bretagne, dans son bilinguisme délibéré, n'est-elle pas dans le sens même du modernisme le plus sain ?

En France également, petit à petit, des catégories les plus opposées d'esprit s'ouvrent aux conceptions nouvelles. Ce sont des marxistes français qui peu de temps avant la guerre publiaient leur brochure sur *Le chauvinisme linguistique*.

C'est aussi Etienne Gilson qui récemment faisait sienne

« La réforme culturelle dans l'U. R. S. S. — une des réformes qui font le plus d'honneur au clair génie de Lénine et à son sens politique — accordant à plus de soixante minorités le *droit révolutionnaire* d'être instruites dans la langue maternelle, a tué dans l'œuf les mouvements autonomistes naissants de ces minorités sous le régime tsariste. De l'avis de tous, cette réforme, se substituant à la politique d'assimilation, a permis en vingt ans de liquider l'*analphabétisme* et d'élever à un niveau culturel qu'envierait la Basse-Bretagne certains de ces peuples, hier encore illettrés et à demi sauvages. »

YANN SOHIER,
instituteur syndiqué unitaire,
fondateur de la revue *Ar Falz*,
n° de janvier-février 1935.

l'opinion de l'écrivain anglais, ami de la France, H.-G. Wells qui, dès 1921, évoquait avec inquiétude « l'isolement linguistique des Français. »

Plus que jamais la France doit faire le bilan de ses richesses tant spirituelles que matérielles et les exploiter. La petite Bretagne n'est pas seulement une pépinière de marins, une pourvoyeuse de fantassins promus à la défense des frontières, elle est aussi, *dans le monde, la plus forte minorité de langue celtique*.

La misère des chaires de Celtique de Rennes et Paris n'est-elle pas une monstruosité ?

Que dirons-nous quand demain l'Allemagne qui, elle, ne laissera rien perdre de son patrimoine culturel, rouvrira ses Universités ? Faut-il lui laisser, comme avant la guerre, la suprématie des études celtiques ?

Mais, nous répliquera-t-on, les chaires de celtique existent en France. Elles ne manquent ni de professeurs ni peut-être même de dotations (?). Ce sont les élèves qui font défaut. *Justement, ce sont les élèves qu'on se refuse à avoir*. Entre la masse prolétarienne et paysanne bretonnante et les chaires d'enseignement supérieur il n'y a rien, rien dans l'enseignement primaire, rien dans l'enseignement secondaire.

Réalise-t-on ce que demande à l'étudiant breton, de courage intellectuel et de sacrifices pécuniaires, l'accès à l'enseignement supérieur ? Seul il doit étudier et l'orthographe et la grammaire bretonnes, seul il doit se livrer à des enquêtes de vocabulaire comparé des dialectes, etc.

C'est en vue de parer à cette inconséquence que l'association Ker-Vreiz, fidèle au réalisme du peuple bas-breton, attentive au développement de la plus haute culture dans notre pays, a rédigé le Manifeste dont la publication est l'objet essentiel de cette brochure.

S. J.

« Il apparaît bien aux fractions les plus diverses de l'opinion bretonne que frapper un peuple dans sa langue, c'est le frapper dans ses libertés essentielles, couper de vive force ses communications avec le passé. »

CHARLES LE GOFFIC,
de l'Académie Française.

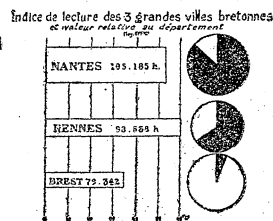
LA LIBRAIRIE EN BRETAGNE

Sur la carte, la répartition des librairies de Bretagne est indiquée par commerce, en cercles proportionnels.

Dans chaque département les livres représentent les achats moyennement, et l'argent, la somme de travail en livres par habitant. C'est-à-dire que le nombre total de librairies est proportionnel.

Les noms de livres sont différents suivant le classement administratif.

PRÉFECTURE CANTON
6479-PRÉFECTURE CANTON



Donnée d'après les données fournies par l'Office Professionnel des industries, arts et commerces du Livre.

Yann POURDUT
Dessinateur - Géographe

En Bretagne, comme ailleurs, on peut remarquer que les départements où on lit le plus sont ceux où existent des grandes concentrations urbaines : le Finistère avec Brest, la Loire-Inférieure avec Nantes confirment l'observation.

Cependant la statistique générale fait ressortir qu'on lit peu dans les ports de commerce. Deux exceptions toutefois. Bordeaux, grâce à son Université, et Nantes qui, elle, ne bénéficie pas des avantages scolaires de Bordeaux. On doit donc chercher ailleurs la raison de sa supériorité.

Afin de la déterminer, d'autres observations s'imposent : si Nantes accuse le taux élevé de 53 fr. 60, le reste du département de la Loire-Inférieure se contente de la faible moyenne de 6 fr. 51.

Celle-ci rejoint la moyenne d'Ille-et-Vilaine quand on lui retranche la ville de Rennes. En effet aux 60 fr. 80 de Rennes s'oppose les 5 fr. 82 du département.

Les mêmes calculs appliqués au Finistère donnent des résultats différents : à côté des 34 fr. 45 de Brest, les 14 fr. 80 du département lui font une situation plus qu'honorable.

Quant aux Côtes-du-Nord et au Morbihan, une représentation cartographique qui aurait tenu compte du fait que ces deux départements sont traversés par la ligne de démarcation entre le français et le breton, aurait révélé pour la partie bretonnante de ces départements un taux moyen variable de 11 francs à 12 francs.

Quand on rappellera que Nantes est un foyer de forte émigration basse-bretonne, la raison de sa supériorité, de celle du Finistère en particulier et de la Basse-Bretagne en général éclate lumineusement :

Loin de nuire au développement culturel, la langue bretonne semble au contraire le favoriser.

Notons également, que dans la statistique publiée par le *Bulletin de l'Office Professionnel des industries, arts et commerces du Livre*, le livre de langue bretonne n'a qu'une place négligeable.

En effet, la statistique est établie sur les chiffres d'affaire des libraires. Or, dans la majorité des cas, le livre breton est livré directement par l'éditeur aux lecteurs. Ceux-ci appartiennent souvent à des groupements folkloriques ou culturels qui n'ont à fournir aucune déclaration de chiffre d'affaires.

Échappe également à cette statistique le grand nombre de publications religieuses en langue bretonne distribuées directement par le clergé ou les associations catholiques.

La Basse-Bretagne lit, malgré la langue bretonne, probablement à cause d'elle.

Le bilinguisme des Bas-Bretons n'est-il pas un stimulant à la curiosité de l'esprit?

Et pour adapter un vieux slogan : Culture et breton sont frère et sœur en Bretagne.

« On commet un crime quand on tue une langue; on tue une langue quand on ne l'enseigne pas. »

CAMILLE JULIAN,
de l'Académie Française.

« Toute race porte en elle-même des titres imprescriptibles qui l'autorisent à parler sa langue. C'est un penchant et un besoin inné qu'aucun gouvernement ne peut prudemment ignorer, et c'est un droit fondamental et primordial qu'aucune puissance humaine ne peut impunément violer. »

Lettre du cardinal-archevêque de Québec à l'archevêque de Montréal (concernant les droits de la minorité française ontarienne).

DÉMARCHES OFFICIELLES EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE BRETONNE

1870. — Pétition au Corps législatif présentée par CH. DE GAULLE, GAIDOZ et DE CHARENCEY.

1895. — Manifeste aux écoles chrétiennes publié par M. VALLÉE sous les auspices de l'*Association Bretonne*.

1898. — Fondation de l'*Union Régionaliste bretonne*.

1903. — Interpellation des députés bretons de toutes nuances contre la *Circulaire Combes* et pour le droit de la langue bretonne à une existence officielle.

1905. — Fondation du *Bleun Brug*.

1909. — Intervention de PAUL GUIEYSSE, député, ancien ministre, chef du parti républicain dans le Morbihan, à la tête d'une délégation de cinq députés, pour demander l'emploi du breton dans les écoles primaires et la création de cours facultatifs de breton dans les lycées et collèges.

En réponse, DOUMERGUE, ministre de l'Instruction publique, déclara « ne pas donner suite ne voulant pas favoriser le *séparatisme* ».

Le premier parti séparatiste fut fondé en 1911!

1910. — Intervention de M. DE L'ESTOURBEILLON, député de Vannes, avec l'appui des députés de droite.

Les députés constituent un *Groupe de Défense des intérêts bretons*.

1914 à 1918. — Nombreux articles du poète P. CALLOC'H dans les journaux de Paris pour défendre la langue bretonne.

1919. — Pétition présentée aux plénipotentiaires de la Conférence de la Paix à Versailles.

1919 à 1926. — Interventions aussi nombreuses qu'inutiles des parlementaires bretons.

1930. — Ordonnance de Mgr DUPARC, évêque de Quimper et de Léon, rendant *obligatoire* dans les écoles libres du diocèse l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la géographie de Bretagne.

1933. — Fondation d'*Ar Falz* par YANN SOHIER, bulletin mensuel des instituteurs laïques, partisans de l'enseignement du breton.

1934. — Premiers votes de municipalités bretonnes en faveur de l'enseignement du breton.

1936. — Dépôt d'une proposition de loi par M. TRÉMINTIN député, pour demander l'enseignement officiel de la langue bretonne dans les écoles primaires et son admission comme deuxième langue au baccalauréat.

La Commission de l'Enseignement, dont la majorité était de gauche, confie le rapport sur cette proposition de loi à M. l'abbé DESGRANGES, député du Morbihan.

Elle adopte à l'unanimité, d'après ce rapport, une *proposition de résolution*, invitant « le gouvernement à étudier et à réaliser d'une manière progressive l'enseignement de la langue bretonne parallèlement à celui de la langue française dans les écoles primaires, écoles primaires supérieures, lycées et collèges du Finistère et de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements ».

1937. — Le 24 janvier 1937, un vœu est adopté par les *Bretons Émancipés* réclamant entre autres « l'admission du breton comme langue auxiliaire au baccalauréat et aux différents brevets, et l'organisation de cours facultatifs de langue et littérature bretonnes dans les écoles normales ».

1934 à 1938. — A la suite d'une campagne tenace et hardie menée par

« Faire mourir une langue, c'est faire disparaître une individualité de la famille des nations, c'est détruire un système d'entendement, un caractère national, des mœurs, une littérature. La philosophie et la morale condamnent également cette espèce de meurtre. »

Le Préfet du Morbihan
au Ministre de l'Instruction
Publique, en 1831.

Ar Brezoneg er Skol (Union pour l'Enseignement du breton) et le *Front breton*, ont adopté un vœu en faveur de l'enseignement de la langue bretonne :

Les conseils généraux du Finistère, Côtes-du-Nord, Morbihan (départements bretonnants).

Les chambres de commerce de Brest et Quimper,

La *Fédération des syndicats d'initiative de Bretagne*,

Toutes les sociétés d'action bretonne, toutes les sociétés savantes de Bretagne, toutes les associations des Bretons émigrés,

346 conseils municipaux représentant plus de 700.000 habitants de Bretagne.

1940 à 1944. — Sous l'occupation allemande, et peut-être à cause d'elle, le gouvernement de Vichy a pris des mesures favorables à l'enseignement de la langue et de l'histoire bretonnes.

La population bretonnante qui n'accepta pas un seul instant la présence et l'idéologie des nazis, voulut ignorer et ignora ces mesures vichyssoises, qui répondaient cependant — d'ailleurs faiblement — à ses vœux maintes fois exprimés.

« Nous avons la chance en Basse-Bretagne de posséder cet incomparable instrument de développement qu'est la possession de deux langues... Il faudrait avoir la vue singulièrement courte pour ne pas apercevoir quels avantages intellectuels tout paysan bas-breton peut tirer de cette situation privilégiée. »

G DOTTIN.

POSITIONS ET PROPOSITIONS

« De nombreuses langues étrangères sont admises à l'examen du baccalauréat : à côté de langues européennes comme le roumain, le danois, le norvégien, le suédois, le hollandais, le polonais, le tchèque, le bulgare et le grec, on trouve des langues asiatiques et africaines comme l'arménien, le cambodgien et le malgache : refusera-t-on au jeune Breton le droit que l'on accorde aux indigènes de Madagascar? Refusera-t-on au celte l'entrée de l'enseignement français alors qu'il a conquis droit de cité dans de nombreux pays étrangers? »

Extrait du rapport de l'abbé DESGRANGES, député du Morbihan, voté à l'unanimité par la *Commission de l'Enseignement* en 1937.

« On ne voit pas comment le basque et le breton pourraient servir à l'enseignement du français. »

FRANÇOIS ALBERT.
Circulaire du 20 décembre 1924.

« Pour l'unité linguistique de la France, il faut que la langue bretonne disparaisse. »

A. DE MONZIE, 1925.

Dans le rapport officiel d'un haut fonctionnaire on lit que « les petits Bretons, jusqu'au moment où ils commencent à apprendre le français à l'école, ne donnent absolument aucun signe d'intelligence ».

Un pareil jugement exprimé en français, suffit à prouver que le français n'a pas, en tout cas, la vertu de transformer les sots en gens d'esprit.

J. LOTH, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, 1897.

« Une seule province de France est à la hauteur dans sa poésie de ce que le génie des plus grands poètes et celui des nations les plus poétiques ont jamais produit. Nous voulons parler de la Bretagne. Le *Tribut de Nominoë* est un poème de cent quarante vers plus grand que l'*Illiade*, plus complet, plus beau, plus parfait qu'aucun chef-d'œuvre sorti de l'esprit humain. En vérité, aucun de ceux qui tiennent une plume ne devrait rencontrer un Breton sans lui ôter son chapeau. »

GEORGE SAND. *Promenade autour d'un village.*

« Le souci de garder nos traditions nationales et de conserver pieusement ceux d'entre les legs du passé qui ne sont pas un obstacle à la civilisation moderne est, à lui seul, une raison suffisante pour justifier les efforts accomplis en faveur de l'enseignement du breton. Mais il ne s'agit pas seulement de respect traditionnel, il s'agit aussi du développement intellectuel de la Basse-Bretagne. Rien n'est plus profitable que l'usage de deux langues... l'usage, à côté de la langue commune de la France, d'une langue nationale parlée dès le berceau. »

G. DOTTIN, ancien doyen de la Faculté de Lettres
de l'Université de Rennes.

« Faire mourir une langue ! mais c'est pécher contre la vie sociale... »

CAMILLE JULLIAN.

« Tout peuple et toute fraction de peuple qui parle une autre langue maternelle que le peuple dirigeant, peut revendiquer, au point de vue des intérêts de la civilisation, et à celui des droits humains, le droit d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses pères. »

BEBEL. *National Tidende.*

« Le *Barzaz Breiz* reste un chef-d'œuvre. Aucune des quatre grandes littératures celtiques n'a rien produit de plus beau. Le poète est un des plus grands du XIX^e siècle. »

CH. LE GOFFIC. *L'Ame bretonne.*

A propos de *Ar en Deulin*, *A genoux*, du poète breton Calloc'h.

« Noble et simple grandeur ! Accents incomparables. »

« En aucune langue, rien de pareil n'a été écrit sur la guerre des nations. Le plus vrai, le plus puissant des poèmes qu'inspira l'épopée, c'est dans la vieille langue bretonne qu'il aura été fixé pour les siècles à venir... Rien de pareil n'avait été entendu sur la terre depuis le chant d'un autre guetteur qui, enchaîné sur la terrasse du palais des Atrides, attendait que s'élève à l'horizon le feu libérateur... »

JEAN DES COGNETS. *Ouest-Eclair.*

« Ce livre vannetais égal aux plus grandes œuvres des plus grandes races. »

EMILE MASSON. *Mercure de France.*

« Calloc'h mérite de passer à la postérité parmi les plus illustres poètes catholiques de tous les pays et de tous les temps. Il devait son génie à sa race et à son éducation bretonnes... Il prouve que sa langue maternelle, quand on sait la manier, se prête à l'expression de toutes les idées poétiques. »

J. VENDRYES. *Revue Celtique.*

« La langue bretonne est, en France, le seul reste d'une famille de langues qui a été répandue d'un bout à l'autre de l'Europe, depuis l'Espagne jusqu'au Pont-Euxin et qui a même passé dans une partie de l'Asie Mineure. Du Gaulois de France nous trouvons à peine quelques traces en français. En dehors de France, les pays de Galles, d'Écosse, d'Irlande ont seuls gardé leurs vieilles langues celtiques. »

G. DOTTIN,
ancien doyen
de la Faculté des Lettres de Rennes.

« Persécuter quelqu'un en sa langue
est aussi mal que de le persécuter pour
sa religion. »

ERNEST RENAN.

KER-VREIZ

LA MAISON DE LA BRETAGNE

43, rue Saint-Placide, 43.

PARIS (6^e)

Ce qu'est KER-VREIZ

Une Association qui groupe — en dehors de toute politique et de toute religion, en dehors de toutes les autres sociétés bretonnes — tous les Bretons de Paris qui aiment la langue bretonne, qui entendent la défendre et la propager, qui s'intéressent aux coutumes, à l'histoire et à la géographie de Bretagne.

KER-VREIZ aspire à devenir :

le centre de l'activité intellectuelle bretonne à Paris;

le foyer de ceux qui veulent respirer une atmosphère vraiment bretonne.

Les buts de KER-VREIZ :

Faire connaître d'abord et avant tout la langue bretonne;

Collaborer à la renaissance d'une culture bretonne en créant et diffusant des œuvres littéraires bretonnes;

Donner aux Bretons une conscience raisonnée de leur valeur et de la fierté de leur race.

Ses moyens :

1^o **KER-VREIZ** donne des cours de breton :

Le lundi, à 18 h. 30, cours pour débutants.

Le mardi, à 18 h. 30, cours moyen.

Le jeudi, à 18 h. 30, cours supérieur
et des cours de langues celtiques.

Ces cours sont gratuits pour les membres de *Ker-Vreiz*.
Droit d'inscription pour les autres : 100 francs.

— 21 —

2^o **KER-VREIZ** organise des conférences en français et en breton où des spécialistes étudient toutes les questions relevant de la matière bretonne.

Ces conférences sont suivies de discussions amicales.

3^o **KER-VREIZ** met à la disposition de ses adhérents et des amis du breton, le samedi de 17 h. 30 à 19 h. 30 :

Une bibliothèque bretonne et française,

Des salles de lecture et de conversation.

Les samedis de **KER-VREIZ** sont les rendez-vous des Bretons de Paris, bretonnants ou non.

KER-VREIZ fait appel à tous les Bretons de quelque parti et de quelque confession qu'ils soient. Plus les adhérents de **KER-VREIZ** seront nombreux, plus vite nous pourrons donner à la Bretagne à Paris une maison digne d'elle.

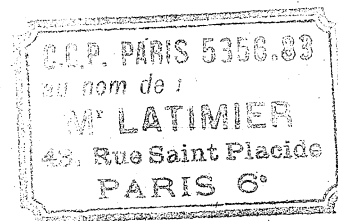
KER-VREIZ invite spécialement les intellectuels bretons de langue française à venir prendre contact avec leurs compatriotes de langue bretonne.

A **KER-VREIZ**, il n'y a pas de séparatistes, d'autonomistes ni de régionalistes; pas de communistes ni de royalistes; pas de catholiques ni de libres penseurs. Il y a des *Bretons* qui, pendant quelques heures par semaine, ne sont que *Bretons*.

*E Ker-Vreiz
eman Breiz.*

*La maison de Bretagne
c'est toute la Bretagne.*

COTISATIONS ANNUELLES	{	membres actifs. . . .	100 francs
		— honoraires . . .	500 —
		— bienfaiteurs . .	1.000 —



HISTOIRE DE BRETAGNE

Il semble que dans l'histoire de Bretagne on puisse distinguer cinq grandes périodes. La première est celle des *origines*, allant du plus lointain passé jusqu'au début du x^e siècle (944) et à la restauration, par Alain Barbetorte, de la Bretagne ruinée par les Normands. Avec Barbetorte commence une période nouvelle. C'est la *période féodale*; nous lui donnerons comme terme l'avènement de Pierre Mauclerc au début du xiii^e siècle. (1213). Désormais, en effet, le pouvoir ducal s'impose de telle sorte qu'il sera plus juste de parler de *Bretagne ducale*. De Pierre Mauclerc jusqu'à la duchesse Anne (1213-1532) c'est pour ainsi dire dans l'histoire de Bretagne la *période classique*, marquée par des événements de première importance : la Guerre de Succession et plus tard la lutte avec la France. Elle voit son histoire se clore définitivement par la conclusion du contrat d'union en 1532. Mais la Bretagne garde parmi les provinces du royaume son originalité. Elle a ses libertés, ses franchises auxquelles elle est jalousement attachée. C'est dans son histoire une période nouvelle, bien caractérisée. Elle dure jusqu'à la Révolution Française. La Province de Bretagne cesse alors d'exister. Il semblerait donc qu'il faille marquer là le terme de l'histoire de Bretagne. Mais la Bretagne qui avait survécu au duché, survit à la province. Elle subsiste toujours, à titre idéal, dans la conscience et le cœur de ses fils. Une période nouvelle de son histoire s'est seulement ouverte.

E. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR,
professeur à l'Université de Rennes.
Histoire de Bretagne (Préface), 1936.

CE MANIFESTE A ÉTÉ IMPRIMÉ
SUR LES PRESSES DE L'IMPRI-
MERIE FLOCH A MAYENNE
LE 15 JANVIER 1946

TOUS LES LIVRES ANCIENS ET MODERNES
SUR LA BRETAGNE ET LE CELTISME

LIBRAIRIE CELTIQUE

108^{bis}, Rue de Rennes

PARIS (VI^e) — MONTPARNASSE

Métro { SÈVRES
 { ST-PLACIDE

Téléph. : LITTRÉ 54-08

EXTRAIT DE SON CATALOGUE

- F. CADIC. *Contes bretons sur 12 métiers*. Illustrations de N. Gérard.
In-8° broché (Epuisé).
- F.-M. LUZEL. *Veillées bretonnes*. Illustrations de M. Y. Méheut.
In-8° broché 180
- F. FALC'HUN. *La langue bretonne et la linguistique moderne*. In-8°
broché 20
- A. LE BRAZ. *La légende de la mort chez les Bretons armoricains*.
2 tomes. In-8° broché 480
- J. FLEURY. *La hache dans le cœur*. Poèmes. In-8° broché. . . 90
- Y.-M. RUDEL. *Johnny de Roscoff*, roman. In-16 broché. . . 90
- TANGUY MALMANCHE. *Les Pâiens. Gurban*. In-16 broché. . . 90
- CL. MILLOUR. *Les saints bretons guérisseurs de bétail*. Illus-
trations de P. Philippon. In-8° broché A paraître